



**FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG**

**ATELIER DE LA CSI-AFRQUE SUR
" LA POSITION DES SYNDICATS AFRICAINS
SUR LES APE "**

LOME, SIEGE DE LA CSI-AFRIQUE, 06-07-SEPTEMBRE 2010

Septembre 2010

Sommaire

Avant propos	3
1. Contexte de l'atelier sur les APE.....	4
1.1. Objectif	4
1.2 Méthodologie	4
1.3 Participants.....	4
2 Déroulement des travaux.....	4
2.1 Déroulement du 1 ^{er} jour.....	4
2.1.1 L'ouverture des travaux.....	4
2.1.2 Les Contributions de l'atelier.....	5
2.1.3 Le point de vue des syndicats africains sur les APE	6
2.2 Déroulement du 2 ^{ème} jour	8
2.2.1 Les travaux du comité de rédaction	8
2.2.2 L'adoption du document de position.....	8
2.2.3 La voie à suivre et conclusions	9
Annexes	11
Annexe 1 : Termes de référence de l'atelier	12
Annexe 2 : Liste des participants.....	13
Annexe 3 : Agenda de l'atelier	14
Annexe 4 : Photo de Famille.....	15

Avant propos

L'Accord de Cotonou signé en juin 2000 entre les pays d'Afrique Caraïbes et Pacifique (ACP) et les pays de l'Union Européenne, en remplacement de la Convention de Lomé, modifie considérablement les relations commerciales entre l'UE et le bloc ACP. Il prévoit la mise en place d'Accords de Partenariat Economique (APE) régionaux en janvier 2008. De tels Accords de Partenariat Economique visent à constituer des zones de libre échange entre l'UE d'une part, et un bloc régional ACP d'autre part.

Les répercussions tant économiques que sociales des APE risquent d'être considérables pour les économies pays ACP en général et pour l'Afrique en particulier, en raison des écarts importants entre les parties négociantes en termes de développement économique, d'échanges, de maîtrise de leur marché, de pouvoir d'achat des populations, de systèmes sociaux ou de capacités d'ajustement.

En effet, la conclusion des accords de partenariat économique ouvrira davantage les marchés africains à la concurrence européenne et entraînera des pertes considérables de recettes publiques. Alors, les syndicats africains font du lobbying auprès des différentes parties prenantes pour faire connaître leurs positions sur les négociations afin d'amener les gouvernements africains à prendre dans le cadre des relations avec l'Europe, des décisions favorables aux économies africaines, c'est-à-dire pour l'insertion des économies africaines dans l'économie mondiale.

La CSI-Afrique, en tant qu'organisation régionale des syndicats africains, cherche à promouvoir et consolider l'unité d'action et à renforcer la participation démocratique des syndicats aux niveaux national, sous-régional, régional et international. La CSI-Afrique et ses affiliées suivent de près les négociations et les développements sur le sujet. Dans cette optique et en collaboration avec la Fondation Friedrich Ebert, la CSI-Afrique a organisé un atelier de 2 jours du 6 au 7 septembre 2010 en vue de discuter des derniers développements autour du sujet et d'adopter une position révisée sur les APE.

Des représentants des organisations syndicales sous-régionales africaines, du bureau Cotonou de la Fondation Friedrich Ebert et du Secrétariat de la CSI-Afrique ont pris part aux travaux ainsi que deux membres de la Société civile africaine travaillant sur les questions de commerce et de développement en Afrique.

Le présent document retrace les différentes phases des travaux.

1. Contexte de l'atelier sur les APE

1.1. Objectif

Le séminaire vise principalement à mettre à jour la position de la CSI-Afrique sur les APE, en tenant compte des derniers développements dans les négociations et des positions des organisations syndicales sous-régionales et nationales.

1.2 Méthodologie

Les travaux de l'atelier se sont déroulés en quatre grandes phases :

1. L'Afrique et les APE
2. Le point de vue des syndicats africains sur APE
3. La rédaction du document sur la position de la CSI-Afrique sur les APE.
4. La voie à suivre

La coordination politique a été assurée par le Secrétaire Général de la CSI-Afrique et la coordination technique par le Responsable du département politique économique et Sociale à la CSI-Afrique.

1.3 Participants

Les travaux de l'atelier ont vu la participation d'environ une vingtaine de personnes anglophones et francophones issues des organisations syndicales sous-régionales africaines et affiliées à la CSI-Afrique, de la Représentante Résidente et de deux membres de la Fondation Friedrich Ebert, du Secrétaire Général de la CSI-Afrique et des membres du staff.

La liste des participants est présentée en Annexe 2.

2 Déroulement des travaux

2.1 Déroulement du 1^{er} jour

2.1.1 L'ouverture des travaux

Les travaux de l'atelier sur la position des syndicats africains sur les APE ont débuté le 6 septembre 2010 à 9h05. Avant la session inaugurale, un briefing sur le contexte et les objectifs de l'atelier a été fait par Monsieur Kouglo B. LAWSON-BODY, Economiste à la CSI-Afrique qui a assuré la coordination technique. Un tour de table s'en est suivi pour la présentation des participants.

Après la cérémonie d'ouverture marquée par deux allocutions : celle de la Représentante Résidente du Bureau de Cotonou de la Fondation Friedrich Ebert, Madame Uta DIRKSEN et celle du Secrétaire Général de la CSI-Afrique, Monsieur Kwasi ADU-AMANKWAH, le 1^{er} jour des travaux a connu deux temps forts

meublés par les sessions : « *L'Afrique et les APE* » la matinée et « *Le point de vue des syndicats africains sur les APE* », l'après midi.

2.1.2 Les Contributions de l'atelier

Dans la session « *L'Afrique et les APE* », les participants ont eu à écouter deux contributions élaborées et présentées par un Expert Sénégalais, Dr Cheikh Tidiane DIEYE, Membre du Comité régional de négociation de l'APE et Membre de Enda Tiers Monde.

1^{ère} contribution de l'atelier

Dans sa 1^{ère} contribution intitulée *Le Point sur les APE dans les régions Africaines*, Dr Cheikh Tidiane DIEYE, a tout d'abord présenté les différentes régions africaines négociant les APE, avant de montrer les différents états de négociation : il a ensuite présentés les récents développements au tour de la signature des APE situations en ce qui concerne les négociations. Il ressort de la présentation du Dr Cheick que les pays africains ne veulent pas les APE. Toutefois, certains pays comme la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Botswana, le Lesotho, la Swaziland, le Mozambique, le Madagascar, les Iles Maurice, les Seychelles, le Zimbabwe ont isolément signé des accords provisoires au titre des APE sans les mettre en œuvre. D'autres comme le Ghana le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie et le Rwanda n'ont fait que parapher ces accords. L'orateur a ensuite présenté les points de divergence entre les différentes régions négociant les accords. Ces ponts de divergence sont spécifiques aux régions. Pour l'Afrique Occidentale par exemple, les divergences se trouvent au niveau de l'interprétation de l'Art .XXIV du GATT (Offre d'accès au marché), de la clause de la Nation la Plus Favorisée (NPF), des taxes régionales, de la clause de non exécution ; du financement du programme développement, des règles d'origine et des clauses de Rendez-vous.

L'orateur a également touché aux derniers développements autour des APE en parlant du comité conjoint des ambassadeurs ACP/UE créé depuis Avril 2010 et qui s'est fixé cinq principes directeurs pour la poursuite des négociations. Face à ces pour lesquels les régions ACP préoccupées par la coexistence de régimes commerciaux différents dans les régions. Il a fini sa présentation en s'interrogeant sur les conséquences que pourrait engendrer la signature ou la non signature APE pour les régions africaines.

Le débat qui a suivi la présentation a permis au Dr Cheikh d'éclairer les participants sur le point central des divergences au niveau des régions en l'occurrence l'article XXIV du GATT qui constitue le point central de divergences entre les pays africain et l'Union Européenne et de donner son avis personnel sur les perspectives.

2^{ème} contribution de l'atelier

Dans sa 2^{ème} contribution intitulée *Points sensibles et enjeux des APE pour les régions africaines*, axée au tour de deux points, Dr Cheikh Tidiane DIEYE a dans un premier temps montré le cadre contraignant dans lequel les différentes régions africaines négocient les APE face à l'Union Européenne. Il a tout d'abord présenté la puissance de l'UE face à la faiblesse de l'Afrique comme principale contrainte dans le cadre de ces négociations. Ensuite les contraintes liées directement aux différentes régions de l'Afrique qui sont à la fois économiques et politiques : la coexistence et chevauchement de plusieurs espaces d'intégration au sein des régions africaines (UEMOA/CEDEAO ; CEMAC/CEEAC ; SADC/SACU...), la coexistence de PED et de PMA au sein des régions. L'auteur a poursuivi en présentant sous forme de boule de spaghetti, la configuration des différents groupements d'intégration négociant les APE. Le second point de sa présentation concerne les enjeux et défis de la signature d'un APE pour les régions africaines. Dans une logique d'analyse d'impact, l'auteur a présenté les différents scénarios qui peuvent résulter des négociations APE avant d'aborder les questions clés relatives à ces négociations. Pour le présentateur, ces questions clés portent sur : l'accès au marché, le financement des mesures d'accompagnement, l'inclusion de la clause NPF (Nation la Plus favorisée) et le commerce des services.

Les différentes interventions qui ont suivies la présentation ont permis de considérer l'intégration régionale comme la priorité dans la négociation des accords. Il ressort également que l'Union Européenne doit arriver à prouver scientifiquement les critères d'interdiction d'entrée de certains produits africains en Europe. Il en est de même pour les subventions qu'elle accorde aux Etats africains. Enfin les débats ont montré que les gouvernements africains doivent savoir en effet qu'ils sont en train de négocier et non en train de quémander comme ils le font souvent. Il faut qu'ils aient le courage d'avouer à l'UE qu'ils ne sont pas encore prêts pour signer les APE et mettre ainsi leurs ressources sur les questions d'intégration régionale.

2.1.3 Le point de vue des syndicats africains sur les APE

Après la pause déjeuner, les participants se sont retrouvés en plénière pour la session «*Le point de vue des syndicats africains sur les APE* ». Tour à tour ; les différents experts syndicaux sous-régionaux ont eu à présenter les positions de leurs organisations régionales respectives concernant les APE. Le point de vue des syndicats de l'Afrique de l'Ouest a été présenté par le camarade Kingsley Ofei-Nkansah de GHANA TUC/RAK. Celui des syndicats de l'Afrique Centrale par le camarade Hilaire Mbuandi Ngoma de la CSC, ponctuée spécialement par le point de vue de la CSTC-Cameroun présenté par Maximilien Ntoné Diboé. Enfin, la présentation de point des syndicats de l'Afrique de l'Est a été faite par le camarade Emmanuel Nzounda de l'EATUC. Les représentants syndicaux de l'Afrique Australe (SATUC) n'étant pas au rendez-vous, ceux-ci ont dû verser d'avance leur contribution dans le dossier.

Il ressort des différentes présentations des syndicats des diverses régions africaines que les APE constituent une menace pour les économies africaines en qui concernent

les conditions d'accès aux marchés, les pertes de revenus pour les Etats avec toutes leurs incidences sur le marché du travail.

Afin de dégager les éléments principaux sur lesquels axé le document de position, les différentes discussions ayant suivi les présentations ont porté sur les questions sociales et d'intégration régionale. Pour les syndicalistes, les APE doivent contribuer à réduire la pauvreté, ils doivent également permettre le développement en général et le développement social en particulier. Si les APE s'inscrivent réellement dans une logique de réduction de la pauvreté en Afrique, les différentes clauses de ces accords doivent le montrer clairement. A cet effet, les responsables syndicaux se sont posé plusieurs questions. Comment peut-on réduire la pauvreté sans créer des emplois ? Comment établir une relation entre le commerce prôné par les APE et le travail décent ? Quels pourraient être les coûts d'avoir signé ou pas les APE ? Les pays africains ont-ils la capacité de se désengager de ces Accords ?

Pour ce qui concerne la portée du document de position qui naîtra des 2 jours de travaux, les participants se sont interrogés sur les stratégies à mettre en œuvre pour la diffusion de son message. Il s'agit d'avoir une idée sur la feuille de route à adopter par rapport aux engagements à prendre dans le document de position. Pour certains, ce document doit faire l'objet de campagne auprès des gouvernements. Pour d'autres, il doit servir au lobbying auprès des différentes organisations nationales, sous-régionales et internationales.

Un comité de 5 membres a été constitué en début des travaux de la journée en vue de la préparation du document de position des syndicats sur les APE. Les membres du comité formé sont :

- Dossou Siméon Tounde de la CSA-BENIN / RAK
- Kingsley Ofei-Orkansah de GHANA TUC/ RAK
- Caroline Khamati de EATUC
- Tettey Hormeku de TWN-AFRIQUE /GHANA
- Hilaire Mbuandi Ngoma de la CSC – RDC

Les travaux du 1^{er} jour ont pris fin à 17h10. Toutefois, le comité mis sur pied pour la rédaction du document de position, a continué ses travaux jusqu'à 18h, heure à laquelle une réception a été organisée à l'intention de tous les participants au niveau du restaurant de la CSI-Afrique.

2.2 Déroulement du 2^{ème} jour

Trois temps forts ont marqué le 2^e jour des travaux. D'abord les travaux du comité de rédaction du document de position, ensuite l'adoption du document et enfin la conclusion des travaux ou la voie à suivre la mise en œuvre des engagements pris dans le document.

2.2.1 Les travaux du comité de rédaction

Entamés la veille, les travaux du comité de rédaction du document de position se sont poursuivis la matinée du 7 septembre jusqu'à 12h, heure à laquelle une version provisoire du document de position a été présentée en plénière. Suite à la présentation du projet de document et dans un débat très enrichissant, des commentaires aussi bien de fond que de forme ont été faits en vue de l'amélioration du document.

2.2.2 L'adoption du document de position

Après correction et intégration des différentes observations, le document a été adopté à la reprise des travaux. Le document de position ainsi adopté est structuré en 5 parties :

La 1^{ère} partie sacrée au préambule décrit de cadre du déroulement des travaux de l'atelier sur positions des syndicats africains sur les APE.

La 2^{ème} partie, destinée au contexte présente les conditions précaires dans lesquels évoluent les pays africains durant plus de trois décennies. La fragilité des économies africaines accentuée par les effets de la crise économique et financière. Elle présente également le besoin de repenser ces économies par le pacte mondiale pour l'emploi avec comme pilier le travail décent. Elle présente également l'intégration régionale en tant que nécessité pour les économies nationales fragmentées et fragilisées.

La 3^{ème} partie consacrée aux APE, décrit ces accords et constate qu'ils ne sont pas propices aux économies africaines. Bref ces accords ne feront que freiner les processus de création de l'emploi en cours sur le continent et bloquer les politiques de protection sociale ainsi que le respect des droits fondamentaux des travailleurs, des femmes et d'autres groupes sociaux vulnérables.

La 4^{ème} partie présente les exigences de la CSI-Afrique. Ces exigences qui consistent entre autres à :

- rejeter la pression exercée par l'UE sur les Etats africains afin de les amener à signer ou à parapher des accords intérimaires ;
- prendre des mesures tant économiques que politiques pour soutenir les pays qui ont paraphé et/ou signé des accords avec l'EU afin d'éviter la signature et/ou la mise en œuvre de ces accords ;
- rejeter le programme fondamental des APE ;

- prendre des mesures pour assurer l'intégrité et la cohésion des regroupements régionaux en vue de garantir l'intégration régionale.

La 5^{ème} partie présente les engagements de la CSI-Afrique qui consistent à tout mettre en œuvre pour :

- faire connaître ses exigences aux gouvernements et institutions tant aux niveaux national, régional et continental ;
- redynamiser les organisations syndicales régionales afin qu'elles fassent campagne contre les APE pour la garantie du développement durable ;
- mobiliser des actions de solidarité pour les travailleurs et leurs organisations hors de l'Afrique.

2.2.3 La voie à suivre et conclusions

Après adoption du document de position, un débat a été ouvert pour identifier les stratégies à mettre en œuvre par la CSI-Afrique pour rendre effectif les engagements pris au point 5 du document. A l'issue du débat, quatre pistes ont été retenues :

1. la transmission du document
 - i. aux organisations affiliées à la CSI-Afrique,
 - ii. à la CSI et à ses organisations régionales,
 - iii. à l'Union Africaine et aux communautés économiques régionales africaines,
 - iv. à l'Union Européenne ;
2. l'organisation d'actions médiatiques autour du document de position (conférence de presses interview radiotélévisée ;
3. la création d'un réseau autour du document pour permettre une synergie plus importante et forte de la part de toutes les organisations et acteurs en Afrique et de par le monde qui œuvrent pour la promotion du développement de l'Afrique à travers son véritable industrialisation, la promotion de ses activités commerciales et la promotion des conditions des travailleurs et des populations africaines ;
4. l'utilisation du document comme un outil de travail et de mobilisation syndical.

Ainsi, pour ce qui concerne les actions de lobbying et/ou de campagne autour du document de position, le Secrétaire Général de la CSI-Afrique, a indiqué que toutes ces actions seront effectives après la réunion du Conseil Général de la CSI-Afrique qui aura lieu en octobre 2010 et qui fera une appropriation politique du document. Avant cette réunion, a-t-il poursuivi, le document sera mis à la disposition des affiliées de la CSI-Afrique. Enfin, il a signalé que l'essentiel du travail de lobbying et de campagne sera réalisé à l'endroit des gouvernements des pays africains.

Les travaux de l'atelier ont été clôturés à 15h 30 minutes par deux interventions. Tout d'abord celle de Madame Uta DIRKSEN Représentante Résidente de la Fondation Friedrich Ebert avec bureau à Cotonou, qui a félicité les uns et autres pour les discussions très enrichissantes surtout pour les nouvelles idées et positions sur les APE. Elle a reconnue l'immensité de la tâche mais celle-ci est bien réussite a-t-elle-dit. Abordant le document de position, la Représentante de la Fondation Friedrich Ebert a reconnue que la formulation d'un document de position reste une étape importante mais non suffisante dans le processus. La mobilisation au sein des syndicats est très importante pour la réussite des actions engagées. Sa fondation reste disposer aux discussions allant dans ce sens.

Le Secrétaire Général de la CSI-Afrique a dans allocution, remercié d'abord la Fondation Friedrich Ebert, non seulement pour son soutien financier et technique mais aussi pour son engagement à la promotion du syndicalisme en Afrique. Il a ensuite adressé ses remerciements aux participants et à tous ceux qui sont impliqués pour la réussite des travaux. Enfin, il a souhaité un bon retour à chacun dans son pays respectif.

Annexes

Annexe 1 : Termes de référence de l'atelier

ATELIER DE LA CSI-AFRIQUE SUR LA POSITION DES SYNDICATS AFRICAINS SUR LES APE – Note d'orientation

Contexte

Après l'échec des négociations relatives à la conclusion des Accords de Partenariat Economique (APE) dans les différentes régions africaines à la fin de l'année 2007, l'année où la dérogation accordée par l'OMC aux relations commerciales UE/ACP a expiré, l'UE a conclu des accords provisoires de partenariat économique avec plusieurs Etats africains. Ces accords provisoires constituent une menace potentielle pour les efforts d'intégration régionale en Afrique, car les membres des organisations régionales ont actuellement des régimes commerciaux différents avec l'UE, ce qui entrave les unions douanières et l'intégration des marchés au niveau régional. Pour régler cette situation, des négociations ont continué dans toutes les sous-régions africaines dans le but de conclure des accords exhaustifs régionaux.

Peu de progrès ont été faits dans les négociations depuis lors. L'UE était très peu disposée à ajuster sa position sur ces négociations et dans bon nombre de régions, des questions cruciales demeurent sans solution. Le contexte dans lequel les négociations ont lieu a changé. La position des ACP sur les marchés de l'UE a été érodée par des accords avec d'autres régions et d'autres développements à l'OMC. La crise financière et économique mondiale a eu un impact sur l'UE et l'Afrique. Finalement, les relations commerciales entre l'Afrique et d'autres partenaires ont évolué.

La CSI-Afrique et ses affiliées suivent de près les négociations. La conclusion des accords de partenariat économique ouvrira davantage les marchés africains à la concurrence européenne et entraînera des pertes considérables de recettes publiques. L'inclusion de clauses d'investissement et de services pourrait accentuer cet impact non seulement sur le marché, mais aussi sur le marché du travail et sur la situation sociale dans les pays africains. Alors, les syndicats font du lobbying auprès des gouvernements pour ajuster leurs positions sur les négociations afin de prendre en compte cet impact que les APE sont en passe d'avoir sur la situation sociale, en général, et sur les conditions des travailleurs en particulier.

En tant qu'organisation régionale des syndicats africains, la CSI-Afrique cherche à promouvoir et consolider l'unité d'action et à renforcer la participation démocratique des syndicats aux niveaux national, sous-régional, régional et international. Pour assumer effectivement ce mandat au regard des APE, la CSI-Afrique cherche à faire le point et à harmoniser la position des syndicats africains sur les APE, en prenant en compte l'évolution des négociations et les changements du contexte dans lequel elles ont lieu. La CSI-Afrique, en collaboration avec la Fondation Friedrich Ebert, invitera des représentants des organisations syndicales sous-régionales et ses affiliées à discuter des derniers développements et à adopter une position révisée de la CSI-Afrique sur les APE.

Objectif général :

Mettre à jour la position de la CSI-Afrique sur les APE, en tenant compte des derniers développements dans les négociations et des positions des organisations syndicales sous-régionales et nationales.

Activités

L'atelier comportera quatre phases :

1. Le point sur les négociations des APE sur le continent africain
2. Le bilan des documents de principes existant sur les APE
3. Discussion : Qu'est-ce qu'il faut prendre en considération dans le nouveau document sur la position de la CSI-Afrique sur les APE ?
4. Rédaction du nouveau document sur la position de la CSI-Afrique sur les APE.

Annexe 2 : Liste des participants

Atelier de la CSI-Afrique sur la position des syndicats africains sur les APE Lomé, Siège de la CSI-Afrique, 6-7 septembre 2010

N°	NOM	LOCALITE / TELEPHONE	ORGANISATION / FONCTION	SEXE	
				F	M
1	CAROLINE KHAMATI	+255 272546093	EATUC	√	
2	EMMANUEL NZONDA	+255 735423846	EATUC		√
3	KINGSLEY OFEI-ORKANSAH	+233 208196994	GHANA TUC/ RAK		√
4	TETTEY HORMEKU	+233 244858-331	TWN-AFRIQUE /GHANA		√
5	DOSSOU SIMEON TOUNDE	+229 90936057	CSA-BENIN / RAK		√
6	HILAIRE MBUANDI NGOMA	+243 815121875	CSC - RDC		√
7	MAXIMILIEN NTONE DIBOTI	+237 99931296	CSTC- CAMEROUN		√
8	CHEIKH TIDIANE DIEYE	+221 775372549	ENDA TIERS MONDE		√
9	DIRKSEN UTA	+229 21302789	FES COTONOU	√	
10	NOURATOU ZATO	+229 21302884	FES COTONOU	√	
11	PIERRE KADJA	+229 21302884	FES COTONOU		√
12	KWASI ADU-AMANKWAH	+228 8261250	CSI-AFRIQUE		√
13	ADRIEN B. AKUETE	+228 9043537	CSI-AFRIQUE		√
14	LAWSON BODY B. KOUGLO	+228 9175204	CSI-AFRIQUE		√
15	KOUMAKO EKOUE AKUVI	+228 910 0714	CSI-AFRIQUE	√	
16	SERVAIS M. AKPACA	+228 8116088	CSI-AFRIQUE		√
17	CISSE DIEYNABA	+228 9206437	CSI-AFRIQUE	√	
18	JULES ETSRI HOMEVOH	+228 9181086	S/C CSI-AFRIQUE (CONSULTANT)		√
19	AGBELI ATSU KWAMI	+228 9026389	S/C CSI-AFRIQUE (INTERPRETE)		√
20	KAVEGE MAWUKO MICHEL	+228 9155231	S/C CSI-AFRIQUE (INTERPRETE)		√

Annexe 3 : Agenda de l'atelier

Atelier de la CSI-Afrique sur la position des syndicats africains sur les APE Lomé, Siège de la CSI-Afrique, 6-7 septembre 2010

1^{ière} journée

- 9h00-10h00 : Session 1 – Ouverture : Introduction et objectifs de l'atelier
- 10h00-10h30 : Pause
- 10h30-13h00, Session 2 –L'Afrique et les APE
 - Contribution N°1 – Le point sur les négociations relatives aux APE en Afrique - Dr Cheikh Tidiane Dieye
 - Contribution N°2 - La revue des questions clefs concernant la mise en œuvre des APE - Dr Cheikh Tidiane Dieye
 - Discussion
- 13h00-14h00 Déjeuner
- 14h00-15h30 : Session 3 – Le point de vue des syndicats africains sur les APE
 - Afrique de l'Ouest – Siméon Dossou et Kingsley Ofei-Nkansah
 - Afrique Centrale - Ntoné Diboé et Hilaire Mbuandi Ngoma
- 15h30-16h00 : Pause
- 16-17h30 : Session 3 - Le point de vue des syndicats africains sur les APE (suite)
 - Afrique de l'Est – Emmanuel Nzounda et Caroline Khamato Mugalla
 - Afrique Australe

2^{ième} journée

- 9h00-10h30 : Session 4 – La préparation du document sur la position de la CSI-Afrique sur les APE
 - Format du document sur la position de la CSI-Afrique
 - Discussion sur les demandes et les priorités des syndicats africains concernant les APE dans le contexte de la crise mondiale
- 10h30-11h00, Pause
- 11h00-13h00 : Session 4 - La préparation du document sur la position de la CSI-Afrique, (suite)
 - Elaboration du document de position : travaux de groupe sur les demandes et priorités des syndicats africains
- 13h00-14h00 : Déjeuner
- 14h00-15h30 : Session 5 – Adoption du document sur la position de la CSI-Afrique sur les APE
- 15h30-16h00 : Pause
- 16h00-17h00 : Session 6 – Conclusions et clôture

Annexe 4 : Photo de Famille

